

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mouila : une embardée fait un mort et cinq blessés graves

F.N
Mouila/Gabon

JEAN-NOËL Iboundji, Gabonais, la trentaine, agent de sécurité à Gabon Wood Industrie, (GWI), une société forestière appartenant à des Asiatiques, a tragiquement trouvé la mort le 12 avril dernier en début d'après-midi dans un accident de la route survenu à Mouila. Quatre des cinq personnes gravement blessées ont été évacuées vers l'hôpital de l'Alliance chrétienne de Bongolo, à Lebamba.

Selon les premiers éléments de l'enquête préliminaire diligentée par la brigade de gendarmerie, il s'agissait d'un pick-up mono cabine ayant à bord six passagers (3 à l'avant et autant à l'arrière). Ce jour-là, le véhicule de marque Mazda de type New BT 50, immatriculé AM 262 IT, conduit par Juvénal Bifiga Bifiga Zu, 29 ans, se rendait à Mouila pour embarquer une mission des Eaux et Forêts se rendant dans un chantier situé à une vingtaine de kilomètres du chef-lieu de province de la Ngounié.

La même source précise que le véhicule roulait à vive allure dans le sens Mouila/village Mokabo. Parvenu au PK 9, le conducteur perd brusquement le contrôle de l'engin qui effectue trois tonneaux avant de terminer sa folle course les quatre fers en l'air. Les passagers assis à l'arrière ont été projetés et Jean-Noël Iboundji, l'un d'entre eux, est mort sur-le-champ. Les cinq autres occupants, grièvement blessés, ont été secourus par des usagers de la route, qui les ont immédiatement évacués vers le Centre hospitalier régional de Mouila. Le CHRM étant dépourvu d'un plateau technique adéquat, quatre victimes de cet accident parmi lesquelles le chauffeur, ont été transférées à l'hôpital de l'Alliance chrétienne de Bongolo, à Lebamba pour des soins intensifs. De sources hospitalières, il y a eu des traumatismes crâniens. L'une des victimes, sérieusement touchée aux reins, sera même évacuée vers une structure hospitalière de Libreville pour un suivi médical approprié.

Le procureur de la République de Mouila, Roger Darrel Nguema Ondo, s'est rendu au Centre hospitalier régional de Mouila pour s'imprégner, entre autres, de la situation des victimes.



Les blessés au moment de leur prise en charge.

Photo: F.N

MINISTERE DES MINES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

| | | |
|-----------------------|---|---|
| Date de lancement | : | 14 Avril 2023 |
| Appel d'offres | : | N° 01/MINES/SG/MOBILIER/2023 |
| Nom du projet | : | Achat de mobilier et ameublement de bureau. |
| Source de financement | : | Budget de l'Etat gabonais |

1. OBJET

Le Secrétariat Général du Ministère des Mines lance un appel d'offres pour l'acquisition de mobilier et ameublement de bureau.

pour les PME bénéficiant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible composé de ;

- 40 (quarante) bureaux,
- 40 (quarante) fauteuils de bureau et,
- 40 (quarante) fauteuils visiteurs.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Ministère des Mines
Direction Centrale des Affaires Financières sise à
l'Immeuble du 02 Décembre
4^e étage du Bâtiment A, porte n°1419.
BP : 576 Libreville/Gabon
Tél : 066 90 81 81

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le vendredi 12 mai 2023 à 12 heures** précises et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant aux plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **200 000 FCFA ou de 100 000 F CFA**

8. OUVERTURE DES PLS

L'ouverture des plis aura lieu en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, **le lundi 15 mai 2023 à 11 heures dans la salle de réunion du 3^e étage, bâtiment B de l'Immeuble du 2 Décembre.**

Le Secrétaire Général

Serges Alain ELIWANTCHONY

Le Directeur Général des Marchés
Publics

Eugène Pénafort MINTSA OYAME